

- SYNDICAT MIXTE DE VILLEMOUZE -

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 10 MARS 2026**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DOCUMENT DÉPOSÉ LE

13 MARS 2026

A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER
N°6

Le 10 mars 2026 à 18h30, les membres du Comité du **Syndicat Mixte de Villemouze**, désignés par les Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes membres, se sont réunis salle Collet Mériaud de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, sur convocation qui leur avait été adressée par le Président le 25 février 2026.

Etaient présents :

- **Communauté de Communes St-Pourçain Sioule Limagne** : Messieurs Gilles JOURNET (Président), Bruno CHANET (titulaire), Thierry MICHAUD (titulaire) et Jean MALLOT (suppléant),
- **Communauté de Communes Entr'Allier, Besbre et Loire** : Messieurs Gilles BERRAT (titulaire), Hervé POIGNE (titulaire), Christian BONNET (titulaire) et Franck FORTIN (titulaire).

Soit 8 délégués présents formant la majorité des membres en exercice du Conseil, lesquels sont au nombre de douze.

I - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale et notamment ses articles 11 et 12 qui prévoient que dans les établissements publics comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu au Conseil sur les orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT les informations suivantes :

Comptes 2025:

Ils font apparaître un résultat de l'exercice :

- en fonctionnement de + **11 078,29 €**
- et en investissement de - **12 124,34 €**.

Détail des comptes 2025 :

Le budget 2025 est le quatrième budget de la structure sous le régime de la nouvelle délégation de service public pour la partie karting et la onzième année de location pour la partie télé ski nautique. Certaines dépenses antérieurement honorées par le Syndicat sont aujourd'hui à la charge de l'ASK (assurance tracteur, taxe foncière, contrat entretien ascenseur).

Les dépenses ordinaires du Syndicat sont les suivantes :

- Section de fonctionnement :
 - Charges à caractère général : 11 770,34 € pour les frais d'assurance, de taxes foncières, d'entretien ou de la plateforme dématérialisée et de la publication au BOAMP
 - Charges financières : 2 629,72 €
- Section d'investissement :
 - Remboursement du capital des emprunts : 17 909,09 €

En ce qui concerne les **recettes de fonctionnement**, celles-ci sont composées :

- des contributions des deux Communautés pour un montant de 60 000 €, à savoir :
 - Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : 35 578.50 €
 - Communauté de Communes Entr'Allier, Besbre et Loire: 24 421.50 €
- de la redevance de DSP versé par l'ASK : 10 000 €
- de la location à la Société NWP : 12 960 €.

L'en-cours de dette au 31 décembre 2025 s'élève à 727 502,91 € et est composé de 2 emprunts MLT se terminant en 2029 et 2040 et d'un crédit court terme de 180 000 € à rembourser avant fin 2027.

Perspectives 2026:

L'année 2025 a été marquée par les travaux de réfection et d'amélioration de la piste de karting de Villemouze mené par le Maître d'œuvre, le cabinet Sologne Ingénierie. La mission du maître d'œuvre a été entièrement réglée pour 44 400 € TTC en 2025. Les travaux se sont élevés en 2025 à 658 401,90 € et il restera en 2026 à régler les dernières factures estimées à moins de 40 000 € suite à la réception des travaux mi-février.

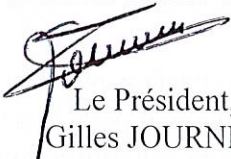
Il restera en 2026 à demander le versement des subventions auprès de l'Etat et du Département (100 000 €) et d'appeler la participation de l'ASK aux travaux qui avoisinera les 50 000 €. 2026 marquera d'une part le renouveau de la piste avec l'accueil de manches du championnat de France et d'autre part le retour à une certaine « normalité » de l'activité du syndicat avec la gestion du fonctionnement courant. Des travaux de remplacement des rambardes le long du NWP sont prévus suite à une sortie de route avec un automobiliste identifié et la prise en charge de ces travaux par l'assurance. Le syndicat en profitera pour refaire une autre partie des rambardes endommagées par un autre automobiliste non identifié et donc à nos frais. D'autres frais seront à prévoir comme le débroussaillage du plan d'eau.

Après le renouvellement des instances dirigeantes, la prochaine étape sera la préparation du renouvellement de la délégation de service public qui se termine le 31 décembre 2027.

A l'issue des échanges, l'assemblée décide :

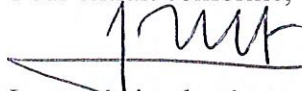
- **De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026.**

Pour extrait certifié conforme


Le Président,
Gilles JOURNET



Pour extrait conforme,


Le secrétaire de séance
Jean MALLOT